



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : CULTURE

32) Cinéma municipal Le Luxy
' Séances Relax ' - Association Culture Relax - CCAS -
Conventions

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_32-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 32

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 32

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

32) Cinéma municipal Le Luxy

' Séances Relax ' - Association Culture Relax - CCAS - Conventions

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe y afférent,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que l'un des axes du projet municipal 2020-2026 porte sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,

considérant que l'association Culture Relax est une structure ressource qui accompagne les établissements culturels dans la mise en accessibilité de leur offre pour les personnes dont le handicap peut entraîner des comportements atypiques,

considérant qu'elle a développé le réseau « Ciné Relax » en partenariat avec les collectivités locales, les cinémas, et les associations intéressés, qui propose des séances « Relax » permettant de rendre plus accessibles des séances de cinéma ordinaires,

considérant que la Ville et le CCAS d'Ivry-sur-Seine souhaitent s'y associer,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec le CCAS d'Ivry-sur-Seine et l'association Culture Relax pour la mise en place de séances Ciné Relax au cinéma Le Luxy et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_32-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

LE - 5 JUIL. 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 5 JUIL. 2024